

Jean-Philippe BLOCK

LA GUERRE SCOLAIRE AU CONGO BELGE SOUS AUGUSTE

BUISSERET (1954 - 1958).

Ses prémices et ses développements.

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en Histoire.

Directeur: Prof. J. STENGERS.

Faculté de Philosophie et Lettres.
Section: Histoire (sous-section: Histoire Contemporaine).
Université Libre de Bruxelles.
Année académique 1991-1992.

AVANT-PROPOS.

Le sujet de la guerre scolaire relative à l'enseignement des indigènes au Congo Belge a retenu notre intérêt pour trois raisons:

- les relations Eglise-Etat nous ont toujours passionnés, en particulier lorsqu'elles touchent à l'enseignement;
- la volonté de mieux comprendre certains tenants et aboutissants de la politique coloniale belge particulièrement en matière d'enseignement;
- enfin, le rôle éventuellement joué par la crise scolaire dans la processus de l'indépendance congolaise.

X utilisable "E.T.O."
X investiguer

INTRODUCTION GENERALE.

1. Considérations générales.

Le 11 avril 1954, ont lieu en Belgique des élections législatives qui auront pour résultat de renverser la majorité sociale-chrétienne homogène arrivée au pouvoir en 1950, suite aux troubles liés à la question royale. Le gouvernement Van Houtte, dernier cabinet issu de cette majorité, sera remplacé par un gouvernement de coalition socialiste-libéral confié au socialiste Achille Van Acker. Ces deux partis avaient, il faut en convenir, bien peu de conceptions communes, si ce n'est leur anticléricalisme. A cet égard, rappelons que c'est sous le gouvernement Van Acker (1954-1958), qu'éclatera la seconde guerre scolaire. Celle-ci sera en particulier menée par le Ministre socialiste de l'Instruction publique, Léo Collard dont le nom restera attaché à une loi devenue célèbre dans l'histoire du conflit scolaire en Belgique.

Mais, un autre ministre va également inscrire son nom, non pas dans les annales de l'histoire de Belgique à proprement parler, mais plutôt dans celles de sa Colonie, le Congo. Ce nouveau ministre, est le libéral Auguste Buisseret à qui l'on a confié le Ministère des Colonies. Il mènera, au niveau de l'enseignement pour indigènes une politique d'un caractère révolutionnaire. Essayons rapidement de comprendre pourquoi...

2. Bref aperçu historique de l'enseignement au Congo Belge.

Alors qu'en Belgique l'enseignement de l'Etat avait réussi à s'imposer autrement que comme un simple supplétif à l'initiative privée, au Congo, par contre, jusqu'à l'arrivée d'Auguste Buisseret au Ministère des Colonies en juin 1954, l'Etat ne jouait toujours qu'un rôle tout-à-fait secondaire sur le plan de

l'éducation de la masse indigène (1). Il lui paraissait à la fois plus économique et plus pratique de confier cette tâche d'éducation à l'initiative privée des Missions (2). Plus économique d'abord, parce qu'un religieux coûtait nettement moins cher qu'un laïc étant donné son célibat (son salaire ne devait dès lors pas couvrir l'entretien d'une famille) et le fait qu'il vivait en communauté (ce qui réduisait les frais de logement). Plus pratique ensuite, parce que de par le caractère universaliste de leur apostolat, les Missions n'hésitaient pas à s'enfoncer dans les territoires les plus reculés. De ce fait, elles contribuèrent à affirmer la présence belge dans ses domaines d'Afrique beaucoup mieux que ne l'aurait fait n'importe quel corps de fonctionnaires laïcs. Par ailleurs, se posait le problème du recrutement du personnel laïc plus attiré par les grands centres que par les campagnes. A cela, s'ajoutait encore le principe selon lequel évangélisation et instruction allaient de pair. Cette idée était alors aussi bien répandue parmi les hommes de gauche que de droite. En guise d'exemple, il n'y

1 Nous insistons sur cette notion d'éducation de la "masse" (c'est-à-dire: enseignement primaire) parce que le gouvernement interviendra malgré tout au niveau de l'enseignement de type spécial. Celui-ci était destiné à former le personnel auxiliaire spécialisé dont le bon fonctionnement de la Colonie avait besoin. Ces écoles, entièrement prises en charge par l'Etat, étaient soit confiées à des congrégations religieuses, c'est ce qu'on appelait l' "enseignement officiel congréganiste", soit à des laïcs et constituaient l' "enseignement officiel non-congréganiste". Cet enseignement avait un caractère essentiellement "utilitaire".

Il est à noter qu'un enseignement de type réellement officiel, donc ne dépendant que de l'Etat a existé de façon très brève. D'abord, sous l'Etat Indépendant du Congo entre 1890 et 1892 avec la création des fameuses "Colonies scolaires" destinées à recueillir les victimes de l'esclavagisme. Ensuite, entre 1906-1908 et 1910 époque à laquelle l'Etat créa des écoles pour former des clercs et des artisans. Dans les deux cas, faute de personnel laïc mais aussi de moyens financiers, ces écoles furent confiées aux missionnaires. C'est cette seconde catégorie d'écoles qui donna naissance à l'enseignement officiel congréganiste dont il a été question plus haut.

2 Lorsque le Congo devient Colonie belge en 1908, la Charte Coloniale (sorte de loi fondamentale organisant la Colonie) reprenait le principe de la Constitution belge qui garantissait la liberté d'enseignement.

a qu'à citer la déclaration en 1924 du Ministre des Colonies Louis Franck, libéral, agnostique et franc-maçon qui reconnaissait un rôle fondamental à la religion, arguant la profonde religiosité du Noir (3). Pour d'autres hommes de gauche encore, il y avait tout simplement le sentiment que rien d'autre que la religion ne pourrait dégrossir des êtres aussi " frustes " et leur inculquer les valeurs de travail, d'obéissance,... Aussi, du côté de cette opinion, y avait-il sans doute un souci beaucoup plus pratique que dogmatique (4).

Ajoutons encore aux causes que nous venons d'évoquer, le fait que pendant longtemps les autorités se montrèrent tout-à-fait satisfaites des résultats fournis par l'enseignement des missions. En effet, sur le plan de l'éducation de masse (5), concept très prisé au Congo, les statistiques congolaises comparées à celles d'autres colonies, voire même de pays souverains, étaient particulièrement flatteuses pour l'orgueil national de la Belgique. Celle-ci pouvait ainsi se targuer de la réussite de son oeuvre d'éducation dans ses territoires d'Outre-mer (6).

Enfin, l'on ne peut oublier le fait que l'Administration, tant métropolitaine que coloniale (7), avait toujours eu un caractère catholique très prononcé et que le fauteuil de la Place Royale (8) fut presque entièrement monopolisé par des Ministres catholiques.

En résumé: jusqu'à l'ouverture des premières écoles officielles laïques pour autochtones en septembre 1954, l'éducation des enfants noirs résultait de ce que

3 J. STENGERS, Congo. Mythes et réalités. 100 ans d'histoire, Ed. Duculot, 1989, p. 195.

4 ibid.

5 C'est-à-dire, d'un enseignement primaire où l'on apprend les rudiments de lecture, d'écriture et de calcul.

6 Cette réflexion vaut surtout pour l'enseignement primaire.

Pendant très longtemps, les petits et grands séminaires constituèrent les seuls établissements de niveau secondaire et supérieur accessibles aux Noirs. Ce n'est qu'à partir de 1947, avec l'ouverture des premiers collèges qu'une possibilité d'élévation intellectuelle s'ouvrait à eux, en dehors de la prêtrise.

7 Au sein même de l'Administration coloniale, les choses évolueront après la Seconde Guerre mondiale.

8 Dénomination attribuée au Ministère des Colonies en raison de sa situation sur la dite place.

certain appellait pudiquement une " étroite collaboration " entre l'Eglise et l'Etat et que d'autres qualifiaient d'" abandon " (9) par l'Etat de ses prérogatives à l'initiative privée. ✓

Dès lors, il apparaît évident que l'avènement au Département des Colonies d'un homme résolu à rendre à l'Etat ses devoirs en matière d'enseignement allait apparaître comme une césure dans la politique coloniale belge relative à l'enseignement. ✕

Pour mémoire, l'immédiat après-guerre, marqué par la présence au Département des Colonies d'un Ministre libéral, Robert Godding, fut marqué par deux grandes nouveautés dans l'organisation de l'enseignement. La première fut la mise sur un pied d'égalité des missions catholiques et protestantes pour l'obtention des subsides (10). La seconde innovation, très importante pour le sujet qui nous occupe, fut la création en 1946 d'un enseignement laïc pour enfants européens (11), dont l'instruction jusqu'alors se trouvait également être entre les mains des Missions. Cet événement sur lequel nous ne reviendrons pas, peut être considéré comme la première véritable brèche dans le monopole des Missions. Le second coup de boutoir surviendra moins de dix ans plus tard avec la création en 1954 d'un enseignement laïc pour indigènes, cette fois.

Si l'ouverture de la première brèche n'avait pas manqué de provoquer des remous (12), la seconde provoquera un véritable raz-de-marée d'indignations.

9 C'est notamment l'avis du prof. J. Stengers. (op. cit., p. 195).

10 En effet, jusqu'alors, seules les Missions nationales, c'est-à-dire belges et en grande majorité catholiques recevaient des fonds de l'Etat. Quant aux missions protestantes, le plus généralement étrangères, elles ne recevaient aucune aide.

11 Ces établissements ne seront pendant quelques temps qu'accessibles aux Blancs, puis aux asiatiques et aux mulâtres reconnus par leur géniteur; et enfin, à partir du début des années '50, dans une très faible mesure aux Noirs.

12 Voyez à ce sujet: Ph. PAQUET, La fondation de l'enseignement officiel laïc pour enfants européens au Congo Belge. Aperçu historique. Débats parlementaires. Commentaire de la presse quotidienne belge et coloniale, 2 vol., Mémoire en Journalisme et Communication, sous la dir. du prof. H. Hasquin, U.L.B., 1981-1982).

3. Les sources.

La réalisation de ce mémoire s'est heurtée à une absence totale de sources officielles. Ceci résulte du fait que:

a. Les archives de l'ancien Ministère des Colonies ont été versées au fonds des Archives Africaines du Ministère des Affaires étrangères. Hélas, les archives relatives à la politique de Buisseret ne sont pas classées. Dès lors, il ne nous a pas été possible de les consulter.

b. Buisseret a essentiellement mené une politique de Cabinet, il aurait donc été très intéressant d'en consulter les archives. Hélas, un mystère plane sur ce qu'elles sont devenues...

Heureusement, pour pallier à cette lacune archivistique, le chercheur a accès à une partie des archives des Missions de Scheut. Il s'agit des Papiers du Père Brys qui furent déposés au K.A.D.O.C. en 1983 (13).

Le Père Brys (1900-1973) fonda en 1946 le Centre d'Etude et de Documentation International Catholique (C.E.D.I.C.). Ce centre avait pour objectif de rassembler toute la documentation pouvant intéresser les Missions du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. En 1949, une filiale de ce centre fut fondée à Léopoldville par un confrère de Brys, le Père J. Ceuppens. Ce dernier fonda encore en 1957 l'agence de presse D.I.A. (Documentation Internationale Africaine). Nous en avons également consulté les archives conservées au K.A.D.O.C. sur microfilms (14).

13 Katholiek Documentatie-en Onderzoek Centrum, Vlamingenstraat 39 - B-3000 Leuven. Pour les références de l'inventaire, voyez la bibliographie.

Dans nos références, nous utiliserons la mention P.P.B. (Papiers du Père Brys).

Les références exactes de l'inventaire sont reprises dans la bibliographie située en fin de volume.

Nous profitons de l'occasion, pour remercier de la précieuse documentation qu'ils nous ont fournie, le Prof.

Ces archives sont très riches et constituent une mine d'informations pour le sujet que nous aurons à traiter. On y trouve essentiellement: des dossiers de presse extrêmement complets (15) et de la correspondance.

Cette documentation est d'autant plus intéressante qu'elle émane de gens directement concernés par le sujet. Cependant, ces archives (la correspondance surtout) doivent être maniées avec prudence étant donné leur vision propre des évènements. C'est pourquoi, en raison de la difficulté de recouper certaines informations, nous les avons surtout utilisées dans le but de déceler l'état d'esprit qui régnait parmi les pires adversaires de la politique d'Auguste Buisseret.

En complément d'information, nous avons également rencontré toute une série de personnes qui ont participé (ou assisté) d'une façon ou d'une autre à la guerre scolaire au Congo (16).

4. Structures du mémoire et limites.

a. Structures.

Ce mémoire a pour ambition d'étudier la guerre scolaire qui survint au Congo Belge entre 1954 et 1958.

Pour ce faire, nous avons subdivisé cette étude en trois parties:

M. De Paepe et son collaborateur scientifique, M. Frank Debaere de la K.U.L. (Faculteit der Psychologie en Pedagogische Wetenschappen - Afdeling Historische pedagogiek). Ceci dans le cadre d'une vaste étude qu'ils entreprennent sur l'histoire de l'enseignement missionnaire au Congo Belge. (Pour plus de détails, voyez: M. DEPAEPE, " Een nieuw onderzoeksproject aan onze faculteit: Missionering als agogisch offensief, een halve eeuw koloniale beschavingsarbeid in Belgisch Kongo (1908-1960) ", dans: Leuven bulletin L.A.P.P., 1991 (40), nr. 1-2, pp. 56-71.

14 Ces renseignements nous sont fournis par le mémoire de M. VAN LAERE, De schoolstrijd in Kongo onder Auguste Buisseret (1954-1958), Leuven, K.U.L., 1986, p. 236.

15 Pour plus de détails voyez la bibliographie.

16 id.

- La première partie sera consacrée à ce que nous avons appelé les prémices de la question scolaire. Nous envisagerons comment, entre 1945 et 1954 évolua dans la Colonie et dans la Métropole l'idée d'un enseignement laïc pour indigènes.

- La seconde partie abordera la guerre scolaire à proprement parler entre 1954 et 1958.

- La troisième partie envisagera en détails l'origine et la nature des réactions à la politique mise en place par Auguste Buisseret.

b. Limites.

Dans la réalisation de ce mémoire, nous nous sommes imposés deux limites:

- La première sera de ne considérer que le cas du Congo Belge à l'exclusion du Ruanda-Urundi (en raison d'un statut territorial différent).

- La seconde sera de n'envisager la question scolaire que dans le cadre de l'enseignement réservé aux indigènes.

5. Remarque.

Etant donné que chaque chapitre aura été conclu de façon systématique, nous avons réduit la conclusion de ce mémoire à une réflexion générale. C'est pour cette raison que nous qualifions cette dernière partie: " En guise de conclusion " plutôt que " Conclusion générale ".

TABLE DES MATIERES.

AVANT-PROPOS:	1.
INTRODUCTION GENERALE:	2.

PREMIERE PARTIE: LES PREMICES DE LA QUESTION SCOLAIRE AU CONGO BELGE (1945 - 1954).

INTRODUCTION:	10
---------------------	----

Chapitre I: Revendication d'un enseignement laïc pour les indigènes au sein des Conseils de province et de gouvernement de la Colonie.

1. Introduction:	11.
2. Chronologie et géographie des revendications:	12.
3. Identification des quémandeurs:	13.
4. Argumentation des défenseurs de l'enseignement laïc:	14.
5. Les opposants à l'enseignement laïc:	22.
6. Conclusions:	24.

Chapitre II: Les prémices de la question scolaire pour indigènes au sein du Parlement belge.

1. Introduction:	26.
2. La mission sénatoriale de 1947:	27.
a. Grands thèmes défendus:	28.
b. Conclusions:	31.
3. Cheminement de l'idée au sein des débats parlementaires:	32.
a. Argumentation des défenseurs de l'enseignement laïc:	33.
b. Arguments des défenseurs de l'enseignement missionnaire: ...	40.
c. Conclusions des débats parlementaires:	42.

Chapitre III: Réactions de la presse métropolitaine et coloniale.

1. Introduction:	43.
2. Argumentaire:	44.
3. Conclusions:	46.

DEUXIEME PARTIE: LA GUERRE SCOLAIRE (1954 - 1958)

INTRODUCTION: 49.

Chapitre I: Les premiers jalons de la réforme de l'enseignement.

1. Introduction:	50.
2. L'annonce d'une nouvelle politique:	50.
a. La déclaration gouvernementale:	50.
b. Déclarations à la Commission des Colonies de la Chambre:	51.
c. Réponse de Buisseret à l'opposition:	54.
d. La conférence de presse du 16 juillet 1954:	57.
3. Réaction officielle des missions:	59.
4. Conclusions:	63.

Chapitre II: Buisseret, promoteur d'une politique " partisane " ?

1. Introduction:	65.
2. La personnalité de Buisseret:	65.
3. L'attitude à l'égard de l'administration:	69.
a. Nomminations " partisans " :	69.
b. La politique de Cabinet:	73.
4. Conclusions:	74.

Chapitre III: La guerre des subsides.

1. Introduction:	75.
2. Les circulaires de décembre 1954:	75.
a. La circulaire du 8 décembre 1954:	75.
b. La circulaire du 18 décembre 1954:	81.
3. De la circulaire de juin 1955 aux accords Buisseret-Moerman-Tompson (B.M.T):	86.
a. La circulaire du 9 juin 1955:	86.
b. Genèse de l'accord B.M.T:	88.
c. Etendue de l'accord:	92.
4. Le plafonnement des dépenses:	99.
5. Evolution du budget de l'enseignement:	99.
6. Prologue:	100.
7. Conclusions:	101.

Chapitre IV: La mission pédagogique Coulon-Deheyn-Renson.

1. Introduction:	103.
2. Le rapport Coulon:	103.
3. Les réactions au rapport:	107.
a. Réaction du Ministre:	107.
b. Réaction des missions:	108.
c. La recension de Guy Malengreau:	114.
d. Réactions politiques:	115.
4. Conclusions:	116.

Chapitre V: Les grandes phases de l'évolution de l'enseignement laïc sous le mandat d'Auguste Buisseret.

1. Introduction:	118.
2. Les grandes étapes de la diffusion de l'enseignement laïc entre 1954 et 1958:	118.
a. Les grandes étapes:	118.
b. Quelques chiffres:	125.
3. L'évolution des programmes dans l'enseignement laïc:	129.
4. Conclusions:	129.

TROISIEME PARTIE: REACTIONS A LA POLITIQUE DE BUISSERET.

INTRODUCTION:	131.
---------------------	------

Chapitre I: Les soutiens à la politique de Buisseret.

1. Identification des partisans de Buisseret:	132.
a. Soutien sur le plan politique:	132.
b. La Ligue de l'Enseignement:	132.
c. Les indigènes:	136.
d. Les protestants:	139.
2. Conclusions:	141.

Chapitre II: Les opposants à la politique de Buisseret.

1. Identification des opposants:	142.
a. L'opposition politique:	142.
b. L'Eglise:	145.
c. Constitution d'associations de défense de l'enseignement libre:.....	148.
2. Analyse des grands thèmes d'opposition à la création d'un enseignement laïc pour les indigènes:	150.
a. Fin du consensus idéologique au Congo:	150.
b. Manipulation des indigènes:	152.
c. Les dangers de l'irréligion:	155.
d. L'éducation prime sur l'instruction:	160.
e. La religiosité du Noir:	164.
3. Conclusions:	169.

EN GUISE DE CONCLUSION GENERALE: 170.

ANNEXE I: Cartes du Congo Belge: 172.

ANNEXE II: Concordance entre l'ancienne et la nouvelle appellation des
principaux lieux: 174.

ILLUSTRATIONS: 36, 120, 154.

BIBLIOGRAPHIE: I - X